



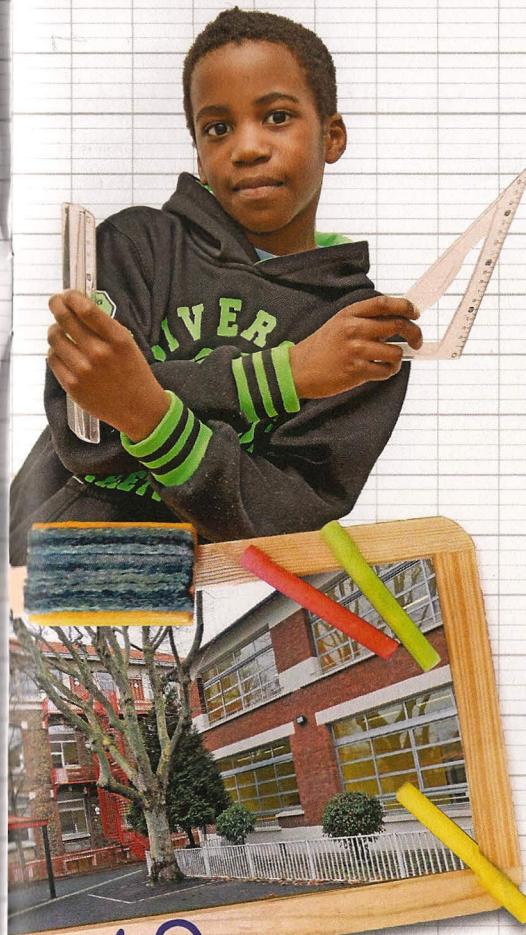
Mémo École du Bourg



L'école du Bourg fait sa rentrée !

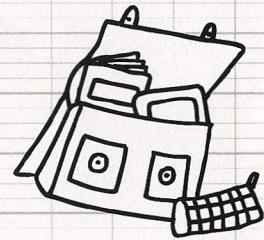
- ⇒ Une école rénovée
- ⇒ Un projet de création d'espace de loisirs sur le site de l'ancien CMMP
- ⇒ Retour sur le chantier de déconstruction dépollution





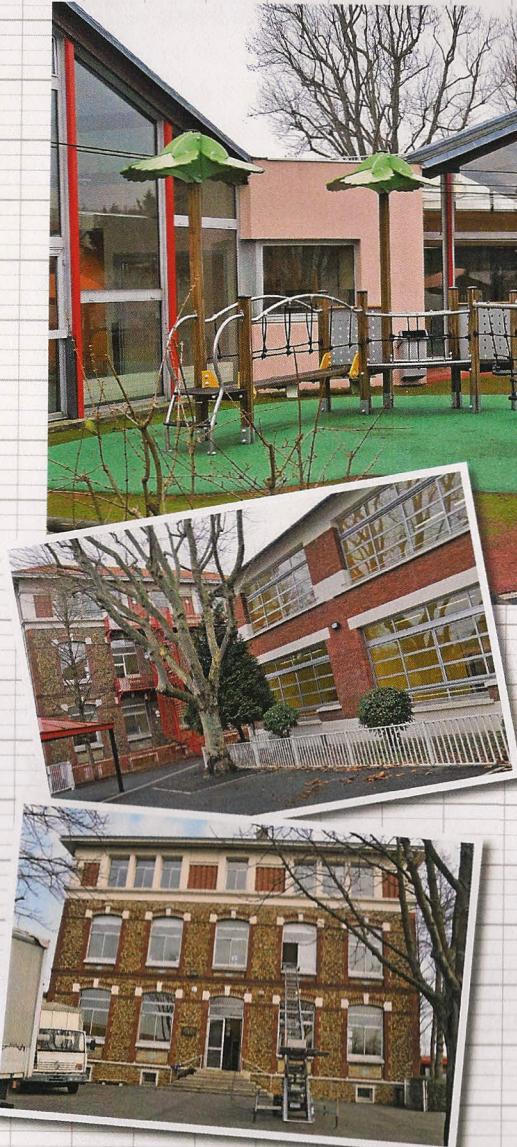
Lundi 18 mars 2013,
les enfants de l'école du Bourg
réintègrent leur école. C'est un
événement pour l'histoire du quartier
et une victoire pour la ville et le collectif
des associations de riverains qui ont
réussi à mener à terme le combat
pour la déconstruction-dépollution de
l'ancienne usine d'amiante, mitoyenne de
l'école, dans des conditions de sécurité
optimales. L'école, qui a servi de locaux
pour les ouvriers travaillant sur le site,
a elle-même été entièrement nettoyée et
rénovée en 2012.

Sommaire



- | | | |
|---|-----------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1 | - L'école du Bourg aujourd'hui :
le retour à la vie ! | 4 |
| 2 | - Le site du CMMP demain :
le projet d'aménagement | 6 |
| 3 | - La recherche des personnes exposées à
l'amiante : une priorité de santé publique ! | 8 |
| 4 | - Retour sur le chantier de déconstruction-
dépollution du CMMP | 10 |

1- L'école du Bourg aujourd'hui : le retour à la vie !



Mars 2013 : L'école du Bourg 2 rouvre ses portes aux enfants du Vieux-Pays

Abandonnée par mesure de sécurité depuis plus de 6 ans en raison de la proximité du chantier de déconstruction-dépollution de l'ancienne usine d'amiante (CMMP), l'école du Bourg 2 est aujourd'hui entièrement rénovée et s'apprête à accueillir ses futurs élèves. Une rentrée qui s'apparente à une véritable reconquête pour les habitants du quartier, les associations, les riverains et les élus, mais surtout pour les enfants et les enseignants installés dans des préfabriqués sur la commune de Sevran depuis 2006.

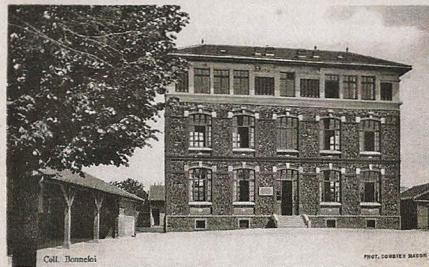
Une école entièrement rénovée

L'école du Bourg s'est refait une beauté pour son retour à la vie de tous les jours. En 2012, la ville a investi 900 000 € en travaux de réhabilitation pour l'ensemble des trois bâtiments, relookés du sol au plafond : peinture des murs, réfection des sols, pose de nouveaux garde-corps, mise aux normes des installations électriques et de la sécurité incendie.

En primaire, les classes sont grandes et lumineuses, fraîchement repeintes, les bâtiments de maternelle, plus dégradés, ont été entièrement réhabilités, des salles de classe aux sanitaires en passant par le réfectoire ou la salle de motricité. Le réfectoire, flambant neuf reste l'espace le plus chaleureux. La ville a veillé à ce que les conditions d'accueil des enfants soient optimales et sécurisées.



L'école du Bourg dans l'histoire...



AULNAY-sous-BOIS (93) — Ecole de Filles du Bourg

Symbol du Vieux-Pays, l'école du Bourg 2 est un bâtiment datant du début du XX^e siècle. Elle fut construite par les architectes Delafon et Favre. A la Belle Epoque, il s'agissait d'un pensionnat religieux, Saint-Erme, qui fut racheté par la ville en 1910. La partie la plus ancienne, en meulière, avec des encadrements de baie en briques, fut surélevée en 1927 par l'architecte Chauvin. En 1937, de nouveaux bâtiments furent

réalisés pour accueillir les élèves, plus nombreux. Il s'agit d'édifices aux lignes pures, typiques du Mouvement moderne. Les écoles du Bourg 1 (l'école de garçons) et 2 (l'école de filles) ont peu changé au fil du temps, elles rappellent à la ville, par leur présence, un peu de son histoire.

2- Le site du CMMP demain : le projet d'aménagement

Bientôt, un nouvel espace de loisirs pour les habitants du quartier

Entre la rue de Mitry et la rue de l'Industrie, sur 6000 m², la société Deltaville chargée de l'aménagement prévoit la réalisation d'un nouvel espace de loisirs sur la parcelle libérée par la démolition de l'ancienne usine d'amiante. Au cœur du tissu pavillonnaire du Vieux-Pays, ce projet d'aménagement permettra aux habitants de bénéficier d'équipements de détente et de loisirs de qualité : un terrain multisports, un parking de 47 places, une aire de jeu pour les enfants et un jardin promenade arboré, également accessible par la rue de l'Industrie.

Le démarrage des travaux est prévu courant 2013 après concertation avec les riverains.

Cet aménagement entre dans le cadre plus élargi d'un vaste projet d'avenir : la requalification du secteur Mitry-Princet s'étendant tout autour de la RD 115, axe historique de la ville.



Aujourd'hui : un site propre et dépollué

« Le chantier entamé il y a quatre ans est enfin terminé et nous pouvons dire qu'il n'y a plus de présence d'amiante sur la totalité du terrain. Nous avons effectué tous les travaux de déconstruction et de

dépollution avec les plus grandes mesures de précaution, sous confinement. C'est la première fois qu'un chantier de ce genre est traité avec autant de rigueur et avec une protection maximale. »



Jean-Pierre Beckmann est le maître d'œuvre du chantier de dépollution du CMMP depuis 2009 pour la société d'économie mixte Deltaville, propriétaire du site. Spécialiste en déconstruction et retrait d'amiante, il a notamment participé à la réalisation de chantiers de désamiantage sur le campus de Jussieu, de l'ancien siège d'EDF à Paris, du siège de l'OCDE.

Les étapes du remblaiement



Après le retrait des terres polluées, le sol a été recouvert, au niveau du terrain naturel mis à jour (voir croquis), d'un tapis en géotextile (en vert), d'une couche de 30 cm de béton concassé, d'un filet avertisseur (en rouge), puis de 30 nouveaux cm de béton concassé finement. L'ensemble a été compacté afin de supporter la circulation d'engins et les aménagements envisagés.

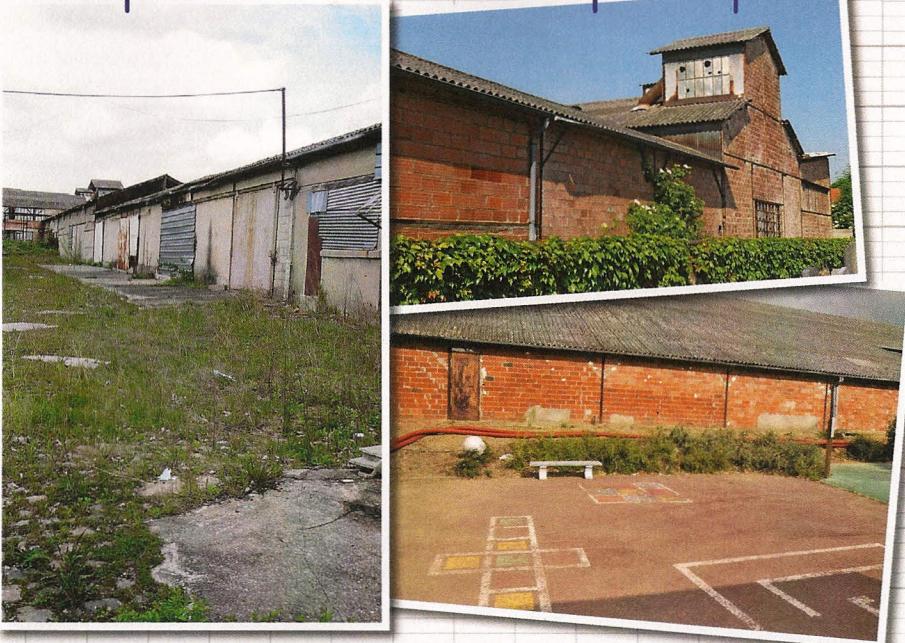
Demain : régler la question du financement de la dépollution

Au terme de plusieurs années de travaux, le coût de la dépollution et du déménagement des élèves avoisine les 15 millions d'€, que le CMMP aurait dû prendre à charge au titre de pollueur-payeur selon le code de l'Environnement. L'Etat, au titre d'ancien client du CMMP, est également concerné.

A ce jour, la ville a pris à charge la totalité de la facture mais poursuit ses requêtes pour obtenir subventions et remboursements. D'ores et déjà, elle a obtenu :

- une aide exceptionnelle du Conseil général : 500 000 €
- une subvention de l'ADEME = 1,5 millions d'€
- une subvention de la Région = 2 millions d'€
- Reste à charge pour la ville : 11 millions d'€

3 - La recherche des personnes exposées à l'amiante : une priorité de santé publique !

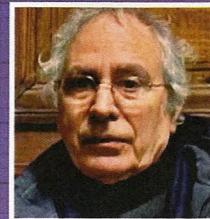


Alors qu'un nouvel avenir s'annonce pour le site de l'ancien CMMP, un autre combat se poursuit, long et difficile, celui de la recherche, de l'information et du suivi des personnes exposées à l'amiante. Entre 1938 et 1975, l'usine du Comptoir des minéraux et matières premières (CMMP) a broyé des milliers de tonnes d'amiante, en plein centre d'Aulnay-sous-Bois. Officiellement, le broyage d'amiante a cessé en 1975 mais celui de mica et de zircon radioactif a perduré jusqu'en 1991, date de la fermeture de l'usine.

Des victimes de plus en plus nombreuses

On recense aujourd'hui au moins 113 cas de personnes malades de l'amiante et plus de 70 décès. Mais on estime que plus de 30 000 personnes ont été exposées entre 1938 et 1975. Ouvriers sur le chantier, riverains, transporteurs, anciens élèves du quartier : il est à craindre que de nombreuses autres victimes viennent s'ajouter à ce triste bilan. En effet, le délai est important entre le moment de l'exposition et les conséquences médicales possibles.

Le long combat des associations de défense des victimes

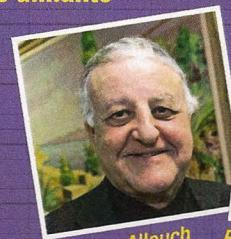


La première plainte est déposée auprès du Procureur de la République par la famille Léonard-Voide en 1997 suite à la disparition d'un proche, riverain du CMMP, mort à 49 ans d'un cancer de l'amiante. C'est à cette date que les médias découvrent le scandale. En 2001 naît à Aulnay le collectif des riverains et victimes du CMMP, présidé par

Gérard Voide. En 2005, une manifestation silencieuse d'ampleur se déroule devant le site de l'ancienne usine d'amiante pour la reconnaissance des victimes. En 2008, l'élection du maire marque un tournant dans la prise en main du dossier. Lors du Conseil municipal du 18 décembre, par vote à l'unanimité, les travaux de dépollution du site de l'ancien CMMP sont confiés par convention de mandat à la société d'économie mixte SEM Pact 93/ Deltaville.

La mise en place du comité de pilotage amiante

Fin 2009, la ville met en place un comité ayant plusieurs objectifs : favoriser la recherche, l'information et le suivi des populations exposées et engager un travail de mémoire. Il est piloté par le docteur Maurice Allouch, conseiller municipal et médecin de profession. Il est composé des représentants des associations de défense des victimes : Alain Bobbio, président d'Addeva 93 (Association départementale des victimes de l'amiante) ; Annie Thébaud-Mony, représentante de Ban Asbestos France ; Jean-Pierre Potot, président d'Aulnay Environnement, Gérard Voide, président du collectif des riverains et victimes du CMMP mais aussi d'élus du conseil municipal, d'employés municipaux et de médecins. Dorénavant, ce comité de pilotage a à son actif : la mise en place d'une permanence d'accueil et de conseil des personnes



Maurice Allouch



Evelyne Demonceaux

exposées à l'amiante et a obtenu de l'ARS (Agence régionale de santé) une étude de faisabilité pour la recherche, l'information et le suivi des populations concernées.

Après 14 ans de lutte des associations et la mobilisation du Comité de pilotage amiante, cette étude a été rendue publique le 8 février 2013. Ses recommandations doivent aboutir rapidement à la mise en place d'un dispositif adapté à l'urgence de la situation. Ce sera désormais l'une des priorités du comité de pilotage.

4- Retour sur le chantier de déconstruction dépollution du CMMP

2006

Associations et riverains font stopper un chantier de démolition alors réalisé à ciel ouvert.

2007

Un rapport de l'institut de veille sanitaire reconnaît la dangerosité du site et les risques environnementaux provoqués par l'activité de l'usine de broyage d'amiante.

Dans une logique de précaution, les élèves de l'école du Bourg sont installés dans des locaux provisoires rue du Préfet Chaleil à Sevran.



10

2008

Décembre = par délibération du Conseil municipal du 18/12, les travaux de dépollution du site de l'ancien CMMP sont confiés par convention de mandat à la société d'économie mixte Deltaville (anciennement appelée SEM Pact 93).

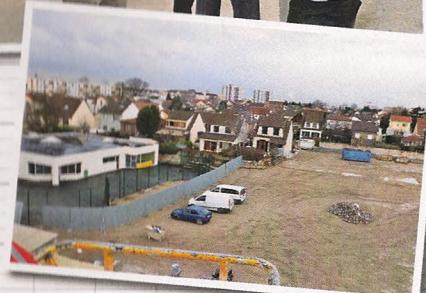
Les associations réclament le respect de la loi en vigueur en matière de chantier de désamiantage, une expertise des lieux et une dépollution complète des sols.

2009

Janvier = la ville s'engage en raison de l'urgence sanitaire à prendre en charge le coût de la dépollution du site d'abord estimé à 5 millions d'€. Un projet de déconstruction-dépollution et désamiantage avec mise sous confinement des bâtiments est proposé, répondant ainsi à la demande des associations. Des relevés d'air sont effectués quotidiennement, ils sont analysés chaque jour pour un résultat obtenu dans les 48h (pendant toute la durée du chantier).

Février = permis de démolir et acquisition du terrain. Réalisation des diagnostics réglementaires nécessaires (amiante avant démolition, recherche de plomb) et mesures radiométriques. Passation du marché pour la démolition sous bulle par une filiale de la société Vinci (l'entreprise CMS) spécialisée dans le traitement de l'amiante. La sécurité des riverains et des intervenants sur le chantier est assurée. Des mesures sont effectuées au sein de l'école du Bourg désaffectée.

Avril = inauguration du chantier de dépollution par les élus et les habitants du quartier.



Mai = démarrage de la déconstruction de l'usine d'amiante.

Septembre = la bataille pour la recherche des victimes de l'amiante s'amplifie. A cette date, les associations recensent déjà 85 malades (dont 52 sont décédés).

Octobre = le chantier est scrupuleusement suivi par l'Inspection du travail et la CRAM. L'état de pollution des sols n'est pas encore connu. Cette veille et cette attention particulière se poursuivront jusqu'à l'achèvement des travaux.

Décembre = constitution du comité de pilotage amiante sous la responsabilité du Dr Allouch, mandaté par le Maire.

2010

Avril = découverte sous le dallage des bâtiments B et C1, et en profondeur, d'amiante bleue appelée crocidolite. Décision est prise de réclamer au tribunal une expertise sur cette présence de pollution au-delà des quantités et des emplacements connus.

Mai = première ordonnance du juge qui nomme un expert chargé d'évaluer la pollution des sols.

Juillet = fin de la déconstruction de l'ensemble des bâtiments.

2011

Le chantier est stoppé jusqu'à la remise du rapport de l'expert.

2012

Avril = reprise des travaux : phase de dépollution des sols (excavation des terres polluées sur les bases des indications recueillies lors de l'expertise judiciaire).

Juin = sur l'intégralité du terrain, la présence d'amiante et de zircon se révèle plus importante que prévue.

Juillet = le confinement est élargi à la totalité de la parcelle.

Décembre = le terrain est dépollué.

2013

Janvier = fin du chantier de dépollution avec remise en état du terrain (remblaiement).

Février = rendu de l'étude de faisabilité du GISCOPE et de l'Agence régionale de santé.

Mai (prévisionnel) = démarrage du nouveau projet d'aménagement du site avec mise en place d'une dalle de confortement (durée prévisionnelle des travaux : 10 mois).

11